



## PANDÉMIE (COVID-19) – État de situation du mardi 23 mars 2020

### - La Municipalité de Pointe-Fortune fait le point

À la suite des dernières annonces du gouvernement du Québec visant l'implantation de mesures supplémentaires afin de limiter au maximum la propagation de la COVID-19, l'Organisation multimunicipale de sécurité civile (OMSC) a mis en place de nouvelles mesures.

- **Tous les bâtiments municipaux demeures fermés aux citoyens (Centre communautaire, Pavillon Pointe-Fortune, etc.), à l'exception du bureau administratif qui demeurera ouvert sur rendez-vous seulement et uniquement concernant une situation urgente qui ne peut attendre.** Les citoyens sont invités à communiquer par téléphone (450 451-5178, poste 0) ou par courriel ([municipalite@pointefortune.ca](mailto:municipalite@pointefortune.ca)). Les employés continueront d'assurer la continuité des services à la population et seront également présents en cas d'urgence (exemple débordement d'eau, incendie, etc.). Pour une urgence municipale en dehors des heures d'ouverture, appelez-le #311.
- **Séance ordinaire du conseil à huis clos.** Veuillez prendre note que la séance ordinaire du conseil du **lundi 6 avril se tiendra exceptionnellement à huis clos**. Vous pourrez consulter l'ordre du jour en ligne dès le jeudi 2 avril. Le procès-verbal de la séance sera diffusé dans les jours qui suivront. Si besoin, vous pouvez transmettre vos questions à [municipalite@pointefortune.ca](mailto:municipalite@pointefortune.ca).
- **Annulation des rencontres publiques.** Puisque l'équipe municipale déploie une bonne partie des ressources municipales pour la gestion de cette pandémie, les rencontres publiques prévues à l'horaire ont été suspendues. Ainsi, la rencontre du 18 mars pour informer les citoyens riverains quant à l'arrivée prochaine du printemps **n'a pas été diffusée sur la page Facebook de la Ville de Rigaud**, mais est plutôt reportée à une date ultérieure.

- **Mesures de précautions supplémentaires concernant la manipulation des bacs de ordures, de recyclage et de matières organiques.** L'entreprise qui fait la collecte des ordures, recyclages et matières organiques demandent la collaboration de tous pour que les bacs soient sortis au moins 24 heures avant la collecte et de désinfecter les poignées dans le but de réduire les risques de propagation du virus. **Si des citoyens sont en isolement**, il est fortement recommandé qu'ils ne manipulent pas leur bac.

Dès que la municipalité de Pointe-Fortune aura plus d'information quant à l'état de la situation, ou que des changements auront lieu, des communications seront faites. Restez informés sur la page Facebook de la municipalité ainsi que via l'infolettre courriel. Merci de votre collaboration!

**Source :** Municipalité de Pointe-Fortune